

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, à 19 h, tenue à la salle des loisirs, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec avec toutes les adaptations nécessaires en lien avec les exigences de la santé publique du Québec en période de pandémie.

Membres présents :

René De La Sablonnière Carolyne Gagnon
Mireille Leduc Bertrand Quesnel

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 11931-2021 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y enlevant le point 9 a) Autorisation de dépense pour assister au congrès de la FQM.

Adoptée

CORRESPONDANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 11932-2021 **REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 31 AOÛT 2021**

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 août 2021 au montant total de 123 522.63 \$ réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C2100083 @ C210090 = 4 644.48 \$
Paiements internet : L2100138 @ L2100154 = 34 205.33 \$
Paiements directs : P2100325 @ P2100357 & P2100359 @ P2100363 = 52 192.07 \$
Chèque manuel : N/A
Chèques salaires : D2100407 @ D2100467 = 32 480.75 \$

Par la présente résolution, il est certifié par le directeur général et secrétaire-trésorier que les crédits sont disponibles pour l'acquittement de ces dépenses.

Adoptée

Résolution no : 11933-2021 **RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE**

ATTENDU Que pour respecter le Code municipal du Québec, la municipalité doit disposer des crédits suffisants pour réaliser toutes dépenses;

ATTENDU Qu'après suivi et analyse des dépenses, certains réaménagements budgétaires se doivent d'être effectués;

ATTENDU Le tableau des réaménagements budgétaires, tel que préparé et présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux réaménagements budgétaires pour les montants et postes qui apparaissent au tableau ici-bas;

		DT	CT
Frais de congrès - Élus	02-110-30-346-00	720,00 \$	
Frais de congrès - Adm	02-130-30-346-00	500,00 \$	
Entr. et rép. bâti et terrain - Adm	02-130-50-522-00	6 000,00 \$	
Services prof. chargée de projets	02-621-40-410-01	12 000,00 \$	
Salaire loisirs	02-701-20-141-10	10 400,00 \$	
Avis public – loisirs	02-701-20-341-00	300,00 \$	
Avis public – camp de jour	02-701-20-341-01	350,00 \$	
Support technique CIM – loisirs et culture	02-701-20-414-05	720,00 \$	
Ateliers camp de jour	02-701-20-447-00	1 300,00 \$	
Location camp de jour	02-701-20-519-00	1 400,00 \$	
Art. d'hyg. et aliments camp de jour	02-701-20-610-01	270,00 \$	
Total au débit (DT)		33 960,00 \$	
Services prof. – chargée projet Bur. Mun.	02-190-40-411-00		2 000,00 \$
Services prof. – chargée de projet autres	02-190-40-411-01		2 000,00 \$
Serv. prof. fonds pension et conv. coll	02-190-40-415-00		220,00 \$
Frais de congrès – mes. d'urg.	02-230-30-346-00		500,00 \$
Services prof. – sécurité civile	02-230-40-419-01		500,00 \$
Entr. et rép. infrastructures	02-340-50-521-00		990,00 \$
Bris de câble	02-340-50-529-00		1 000,00 \$
Lignes de rues	02-355-60-620-00		8 000,00 \$
Pièces et accessoires halte routière	02-355-60-641-00		1 000,00 \$
Salaire lavage emb. et halte	02-470-10-141-30		4 700,00 \$
Honoraires professionnels – environnement	02-470-40-410-00		1 000,00 \$
Services scientifique et technique COBALI	02-470-40-411-01		1 000,00 \$
Entr. et rép. bât. lavage embarcation et halte	02-470-50-522-00		3 000,00 \$
Honoraires prof. – politique familiale	02-590-40-419-00		2 500,00 \$
Cotisation annuelle SDRK	02-622-40-494-00		350,00 \$
Achat de livres biblio	02-702-30-671-01		4 000,00 \$
Renouv. collection livres biblio	02-702-30-671-02		900,00 \$
Réparation de livres biblio	02-702-30-671-03		300,00 \$
Total au crédit (CT)			33 960,00 \$

Adoptée

Résolution no : 11934-2021

RENOUVELLEMENT TEMPORAIRE DE L'ENTENTE DES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX DE FERME-NEUVE

- CONSIDÉRANT** L'entente signée entre les parties en 2015;
- CONSIDÉRANT** Que ladite entente venait à échéance le 31 décembre 2019;
- CONSIDÉRANT** Qu'il est requis de reconduire l'entente jusqu'au 31 décembre 2022 suivant les mêmes termes et conditions que la dernière;
- CONSIDÉRANT** Que les parties reconnaissent pour la durée de ce renouvellement le caractère supralocal de l'équipement centre sportif Ben-Leduc;
- EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, de renouveler les termes et conditions en lien avec l'entente pour l'utilisation de l'équipement supralocal à la Municipalité de Ferme-Neuve en convenant de ce qui suit :
- Les modalités de partage du financement demeurent les mêmes que celle établie dans l'entente de 2015;
 - Pour les états financiers de l'année 2020, la municipalité de Ferme-Neuve a déjà facturé en date du 30 avril 2021, le premier versement (50 % des coûts d'opération) et cette facture est payable sans intérêts au plus tard les 30 septembre 2021;
 - Pour le deuxième versement, la municipalité de Ferme-Neuve acheminera une nouvelle facture le 30 août 2021 et les sommes dues seront payables en un seul versement dans les 30 jours de l'envoi de la facture;
 - Pour les états financiers de l'année 2021, les modalités de paiement de l'entente s'appliqueront;
 - L'entente intermunicipale signée par les parties en 2015, incluant l'annexe signée en 2017, est ainsi renouvelée et expire le 31 décembre 2022;

- Advenant un non-renouvellement au 31 décembre 2022, l'entente se poursuivra en 2023 selon le mode de répartition prévu dans cette entente;
- L'adoption de la présente résolution par le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe fera office de signature de la présente entente et fera partie intégrante de cette dernière.

Adoptée

Résolution no : 11935-2021

AUTORISATION DE DÉPENSE – PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FOM

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire, les élus (es) et le directeur général à assister au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021 et de payer les frais d'inscription au montant de 685.00 \$ par participant/inscription plus les taxes applicables. De rembourser les frais inhérents, sur présentation de pièces justificatives et ce, selon les modalités prévues au règlement sur la rémunération des élus, de même que pour la compensation pour l'utilisation des véhicules personnels.

✚ Des montants sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02-110-30-310 et 02-130-30-310 : frais de déplacement et hébergement
02-110-30-346 et 02-130-30-346 : frais d'inscription congrès

Adoptée

Résolution no : 11936-2021

ABROGATION RÉSOLUTION 11917-2021 – ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX ET BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT Le départ de la personne chargée de l'entretien ménager des locaux et bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT L'affichage du poste contractuel qui a été effectué au courant du mois de juillet;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'embaucher comme ressource contractuelle, Monsieur Aissa Mohamed à titre de préposé à l'entretien ménager des locaux et bâtiments municipaux au taux horaire de 23.00 \$ de l'heure ou au montant forfaitaire établi selon les heures estimés inscrits dans l'appel d'offres du poste contractuel.

Il est de plus résolu d'autoriser Monsieur Éric Paiement, directeur général, à rédiger et signer le contrat qui officialisera l'embauche de Monsieur Mohamed pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 11937-2021

ADOPTION SCHEMA COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE

ATTENDU Que conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021- 2026 (le « Schéma révisé 2021-2026 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU Que le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits;

ATTENDU Que la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU Qu'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU Que les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

ATTENDU *Que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.*

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 11938-2021

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BLOCS SANITAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT *Le départ de la personne chargée de l'entretien ménager des locaux et bâtiments municipaux;*

CONSIDÉRANT *Le besoin urgent de remplacer cette personne pour pouvoir continuer à maintenir les 3 blocs sanitaires ouverts;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'embaucher comme ressource contractuelle pour la saison 2021, Monsieur Yamaël Desjardins à titre de préposé à l'entretien ménager des blocs sanitaires (halte routière, église/parc et chalet Robert St-Jean) au taux fixe de 20 \$ par visite par bloc sanitaire effectué sur demande.*

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 11939-2021

APPUI À UNE DEMANDE DE CITOYEN AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – TRAVERSE PIÉTONNIÈRE

CONSIDÉRANT *Un citoyen propriétaire demande à la municipalité et au ministère des Transports d'aménager une traverse de piéton sur la rue principale dans le périmètre urbain du village où sont concentrés la majorité des commerces;*

CONSIDÉRANT *L'implantation d'une station-service et d'un commerce multiservice d'une part de la rue principale, chemin du Progrès, au cœur du périmètre urbain;*

CONSIDÉRANT *L'existence d'un restaurant, d'une épicerie et d'une quincaillerie provoquant un fort achalandage de part et d'autre de la rue principale, chemin du Progrès, au cœur du périmètre urbain;*

CONSIDÉRANT *Que l'ensemble de ses commerces sont voisins et que les gens les fréquentent généralement à pied et ainsi sont forcés de traverser la rue principale constamment dont la limite de vitesse est fixée à 50 km/h;*

CONSIDÉRANT *Que ce tronçon de chemin est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer le citoyen demandeur et de demander au ministère des Transports du Québec d'aménager une traverse de piéton dans le périmètre urbain du village, sur le chemin du Progrès où la majorité des commerces de détails et de services sont situés afin d'améliorer la sécurité des consommateurs et des citoyens.*

Adoptée

URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 11940-2021

AUTORISATION DE COMPENSATION POUR UTILISATION DU CELLULAIRE DE LA RESPONSABLE DES LOISIRS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

- CONSIDÉRANT *Les nombreux déplacements effectués par la responsable dans le cadre de son travail;*
- CONSIDÉRANT *Que la responsable est appelée à effectuer son travail dans les multiples locaux de la municipalité;*
- CONSIDÉRANT *Que d'autres options ont été étudiées et explorées;*
- CONSIDÉRANT *Qu'une compensation pour l'utilisation du cellulaire personnel de la responsable est la solution la plus économique et viable dans les circonstances;*
- EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une compensation de 50 % du forfait mensuel pour maximum de 50 \$ du cellulaire de la responsable des loisirs, des communications et de la culture sur présentation d'une facture, et ce, rétroactivement au mois de juillet 2021 inclusivement.*

Adoptée

Résolution no : 11941-2021

AFFICHAGE POSTE CONTRACTUEL – SURVEILLANCE DES LOCAUX EN LIEN AVEC LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2021-2022

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'affichage d'un poste contractuel pour la surveillance des locaux en lien avec la patinoire pour la saison 2021-2022.

Adoptée

IMMOBILISATION

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 09
Fin : 19 h 10

Personnes présentes : 1

Sujets abordés : aucun

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 11942-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 14 septembre 2021.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11943-2021
FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité de clore la séance du 14 septembre 2021.

Adoptée

Il est 19 h 14

-  *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

-  *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 14 septembre 2021 par la résolution # 11942-2021.*